

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2023

Rapporteur : Philippe Laurent

Chaque année, un rapport d'activités des services est établi.

Aucune disposition légale ou non réglementaire n'oblige le maire à élaborer et à présenter un tel rapport.

Pour autant, la volonté de transparence et de valorisation du travail effectué chaque année par l'administration municipale conduit à la présentation de ce document, enrichi chaque année, au conseil municipal.

Ce document permet donc d'informer les membres du conseil municipal, et plus généralement l'ensemble des Scéens, de l'activité menée par les services municipaux dans le cadre de leurs missions, et des moyens résultant des documents budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2023.